

À vous qui avez à coeur d'encourager les projets destinés à nos jeunes musiciennes et musiciens,

En décembre 2009, La Société musicale Le Mouvement Vivaldi s'associait à la Fondation communautaire du grand Québec afin de procéder à la création d'un fonds de dotation permanent. La SMMV se dote ainsi d'un nouvel outil de financement qui l'aidera à assurer la pérennité de sa mission « ... pour laisser un héritage culturel à nos enfants ».

La Fondation communautaire du grand Québec, organisme qui vise l'amélioration de la qualité de vie de la communauté, permet à des donateurs de créer des fonds qui constituent des capitaux perpétuels et inaliénables dont les revenus sont redistribués selon les fins poursuivies par chacun des fonds.

La Fondation communautaire du grand Québec offre ainsi aux organismes à but non lucratif comme le nôtre de l'aide et des ressources pour créer des fonds qui porteront leur nom ou celui d'êtres chers.

Les revenus découlant de la gestion du fonds pourront chaque année être réinvestis ou répartis selon les priorités et les projets de La Société musicale Le Mouvement Vivaldi.

Les personnes intéressées à contribuer au Fonds – Société musicale Le Mouvement Vivaldi peuvent ainsi :

Rendre à leur collectivité ce qu'elle leur a apporté

Contribuer au succès d'un organisme respecté

Soutenir une cause qui leur tient à cœur

Veillez noter que pour chaque don de plus de 25 \$ et peu importe sa forme, vous bénéficierez d'un avantage fiscal. De plus, chaque montant reçu sera triplé dans le cadre d'une entente de subvention de contrepartie octroyée par Placements Culture.

Vous pouvez faire ce qu'on appelle des dons immédiats :

En argent

Assurance-vie (valeur de rachat)

Biens immobiliers et autres dons en nature

Valeurs mobilières (actions cotées en bourse et autres titres)

Ou des dons différés :

Legs testamentaires ou fiducie, assurance-vie (capital décès)

Pour contribuer au Fonds – Société musicale Le Mouvement Vivaldi, utilisez le coupon joint. Pour toute information supplémentaire communiquez avec les personnes suivantes :

Lucie Brosseau : brosseau@mediom.com

Thérèse Couture : couture.therese1@sympatico.ca

Sophie Desgagnés : desgagnecote@videotron.ca

Ou consulter le site de la Fondation communautaire du grand Québec : www.fcommunautaire.

*Des centaines de jeunes talents vous disent
MERCI!*

FONDS – SOCIÉTÉ MUSICALE LE MOUVEMENT VIVALDI

Vous trouverez ci-joint mon paiement au montant de :

25 \$ 50 \$ 75 \$ 100 \$ Autre _____

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Tél. : () _____

Courriel : _____

Veillez libeller votre chèque à l'ordre du Fonds – Société musicale Le Mouvement Vivaldi, le joindre à ce coupon et retourner le tout à :

La Société musicale Le Mouvement Vivaldi

1229, avenue du Chanoine-Morel local 102A

Québec QC G1S 4B1

ou par télécopieur au 418 681-0005

**Votre reçu officiel pour usage fiscal au montant éligible
vous sera acheminé par la poste sur réception de votre paiement.**

Veuillez ne pas inscrire mon nom dans le tableau d'honneur

J'aimerais recevoir de l'information additionnelle sur le don planifié
(par testament, police d'assurance, legs particulier)